

FORFAIT DE SKI – SAISON 2025 - 2026

Avantages – Enfants du district

Tarifs des forfaits de ski pour les enfants des communes de

Champéry, Val-d'Illiez, Troistorrents-Morgins, Collombey-Muraz, Monthey

Année de naissance 2010 - 2020

Domaine Suisse

Portes du Soleil

Offert

CHF 140.-

- ❄ **Domaine Suisse** : Champéry - Les Crosets - Champoussin - Morgins
 - + Chalet Neuf (Téléskis Chalet-Neuf, Pré la Vieille, Chermeu, Onnaz)
 - + Torgon (Téléskis Chaux-Longe, Tour de Don, Djeu des Têtes, Conche 2000, Télésiège Tronchey)
 - + Super-Châtel (Télésiège Morclan, Téléskis Douanier, Contrebandier)
 - + La Chapelle (Télésiège Braitaz)

- ❄ **Domaine Portes du Soleil** : Suisse - France

Quel que soit le type de forfait choisi, celui-ci doit être retiré directement aux guichets des remontées mécaniques de Champéry ou Morgins jusqu'au 26 octobre. Il pourra ensuite être retiré aux caisses de Champéry, Les Crosets, Champoussin ou Morgins dès leur réouverture pour la saison d'hiver.

Pour l'émission du forfait, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité, une photo récente de bonne qualité, ainsi que CHF 4.- pour la carte à puce. Seul le lieu de domicile est pris en compte pour bénéficier de ces avantages.

Pour les enfants, domiciliés et scolarisés dans l'une de ces communes, et qui pratiquent le ski uniquement dans le cadre scolaire, il n'est pas nécessaire de faire un forfait de saison. Un forfait journée lui sera remis lors des sorties scolaires.